

Montpellier

Summary

- Population: 31,000 in 1780.
- Book trade: nine booksellers and only two printers. Guild, *chambre syndicale*, and inspector of the book trade.
- Institutions: capital of Lower Languedoc, with royal *Intendance*, *Cour des aides* and *Chambre des comptes* financial courts, *Hôtel des monnaies* mint, tax *généralité*, chamber of commerce, and bishopric. *Sénéchaussée* court of justice.
- Culture: intellectual center, with university (famous Faculty of Medicine), large college, learned academy, academy of painting, theater, newspaper, reading cabinet. Garrison town. Literacy (for entire *département*): male 46%, female 12%. Strong Protestant presence.
- Communications: near Mediterranean port of Sète, endpoint of the canal connecting it with Bordeaux. Destination on post road from Lyon and from Toulouse and Bordeaux.
- Economy: commercial city with large trade in wine, cloth, woolens, silk, calicoes, and verdigris.

Population:

France's 20th largest city with a population of 31,000 in 1780.

	1700 (Lepetit) ¹	1750 (Lepetit)	1780 (Lepetit)	1806 Census ²
Population	25,000	35,000	31,000	33,264

Book Trade:

Active book trade, dominated by crypto-Protestant bookseller Rigaud. Strong presence of pirated editions from Avignon. No publishing due to proximity of Avignon. Undersized printing industry (six workers on four presses in 1764) allowing two printers to thrive solely on lucrative job printing for local institutions.

¹ Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne: 1740-1840* (Paris: Albin Michel, 1988), 450-53.

² René Le Mée, "Population agglomérée, population éparse au début du XIX^e siècle," *Annales de démographie historique* (1971): 455-510 and "Les villes de France et leur population de 1806 à 1851," *Annales de démographie historique* (1989): 321-93.

Guild and *chambre syndicale*. Inspector of the book trade, transferred to Nîmes in 1778.

	1764	1777	1781	
Number of Booksellers ³	6	9	8	
Number of Printers ⁴	2	2	2	
Number of Presses ⁵	4			
Number of Journeymen and Apprentices ⁶	6			
Booksellers' and Printers' Guild ⁷	Yes	Yes	Yes	
<i>Chambre Syndicale</i> ⁸	Yes	Yes	Yes	
Book Trade Inspector ⁹	--	1768	Yes	
<i>Encyclopédie</i> Subscriptions ¹⁰		169		
Number of Letters Received by the STN (and Number of Correspondents) ¹¹				13 (3)
Number of Letters Received by the STN from Booksellers and Printers (and Number of Booksellers and Printers Corresponding with the STN)				12 (2)

Chambre syndicale with jurisdiction over Béziers, Bourg-Saint-Andéol, Mende, Narbonne, Nîmes, Perpignan, and Pézenas, electing one *syndic* and one deputy.

Inspector of the book trade in 1737, but none in 1764. New inspector appointed in 1768 (M. Colomb, *subdélégué* of the *Intendance*) until 1778. New inspector appointed in 1778 for Nîmes and covering Montpellier (M. de Bonne Carrère).

1764 Survey:

Booksellers: Faure, Martel, Pons, and Rigaud

Printers: widow of Jean Martel and Augustin-François Rochard

1777 Almanach:

Booksellers: Bascou, Cézary, J.-B. Faure, Fontanel, Albert Pons, Isaac-Pierre Rigaud, and Tournel

³ Including printer-booksellers, but not printers only. *Etats de la librairie et imprimerie du royaume en 1764*, BnF, Ms. fr. 22184, fol. 6 and 22185, fol. 22 [hereafter cited as: 1764 survey of the book trade]; [Antoine Perrin,] *Manuel de l'auteur et du libraire* (Paris: Duchesne, 1777) [hereafter cited as: *Almanach de la librairie* (1777)] and *Almanach de la librairie* (Aubel: P.-M. Gason, 1984; Reprint of Paris: Moutard, 1781).

⁴ 1764 survey of the book trade; *Etat général des imprimeurs du royaume (1777)*, Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Ms. fr.) 21832, fol. 22; *Almanach de la librairie* (1777) and (1781).

⁵ 1764 survey of the book trade. This figure represents the number of presses set up. The number of presses in activity would be lower.

⁶ 1764 survey of the book trade.

⁷ 1764 survey of the book trade.

⁸ 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 34 and (1781), 9, 158-62; and *Arrêt du Conseil du 30 août 1777*, in Jourdan, Athanase-Jean-Léger, Decrusy, and François-André Isambert, eds., *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, 29 vols. (Paris: Belin-Le-Prieur & Verdrière, 1822-1833), 15:112-16.

⁹ 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 16 and (1781), 8; and Jane McLeod: "Provincial book trade inspectors in eighteenth-century France," *French History* 12:2 (1998): 127-48 (134, 138, 141, 146).

¹⁰ Subscriptions to the quarto edition. Robert Darnton, *The Business of Enlightenment: A Publishing History of the Encyclopédie, 1775-1800* (Cambridge, MA: Belknap Press, 1979), 586-93.

¹¹ John Jeanprêtre, *Répertoire par ordre de lieux des correspondants de la Société typographique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), Manuscript (Ms.) 1000a.

Printer booksellers: Jean Martel and Augustin-François Rochard

1781 Almanach:

Booksellers: Bascou; Cézary; widow Gontier ; Fontanel; Isaac-Pierre Rigaud, Pons & Compagnie; and Tournel

Printer booksellers: Jean Martel and Picot

STN Correspondents:

Cézary, bookseller (2 letters)

Rigaud, Pons & Compagnie, booksellers (99 letters)

Fontanel, booksellers (26 letters)

Vialars père & fils & Thouron, merchants (16 letters)

Chiraud, attorney (*procureur*) (1 letter)

Encyclopédie subscribers

Cézary: 26 copies

Rigaud, Pons & Compagnie: 143 copies.

Institutions:

Administrative capital of Languedoc, seat of the *Intendance* and the *Cour des aides* / *Chambre des comptes*. *Généralité* (Toulouse has its own *généralité*, as well). *Hôtel des monnaies*. Chamber of commerce. Bishopric. *Sénéchaussée* (*parlement* of Toulouse).

Royal ¹²	<i>Intendance</i>
Military ¹³	
Justice ¹⁴	<i>Sénéchaussée</i> and <i>présidial</i>
Finances ¹⁵	<i>Cour des aides</i> merged with <i>Chambre des comptes</i> , <i>Hôtel des monnaies</i>
Tax Collection ¹⁶	<i>Généralité</i> and <i>recette</i>
Trade ¹⁷	Chamber of commerce and trade court
Religion ¹⁸	Bishopric

Hôtel des monnaies (minting coins with a ‘N’ mark).

¹² Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire II: Les limites administratives*, vol. 5 of *Atlas de la Révolution française*, ed. Serge Bonin and Claude Langlois, 11 vols. (Paris: Editions de l’Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987-2000), 74-80; and Léon Mirot, *Manuel de géographie historique de la France* (Paris: A. et J. Picard, 1947-1950), 367-74.

¹³ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 356-66, 388-90; Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire I: Réalités et représentations*, vol. 4 of *Atlas de la Révolution française*, 25.

¹⁴ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 380-81, 386-87 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

¹⁵ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 384-87, 391-93 and Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (New York: Burt Franklin, 1968; Reprint of Paris : A. Picard, 1923), 385.

¹⁶ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 367-74, 384 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

¹⁷ Gérard Béaur and Philippe Minard, eds., *Economie*, vol. 10 of *Atlas de la Révolution française*, 15; Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province: Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 vols. (Paris: Mouton, 1978), 2:487; and Jacqueline Lucienne Lafon, *Les députés du commerce et l’ordonnance de mars 1673: Les juridictions consulaires: Principe et compétence* (Paris: Editions Cujas, 1979), 145-49.

¹⁸ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 321-24 and *Atlas de la Révolution française*, 5:74-80, 18.

Maîtrise particulière [secondary] *des Eaux et Forêts*.
Direction des Fermes.
 Trade court since 1691.

Religion:

Bishopric.

Strong Protestant presence in city and neighboring areas.

Archbishopric and Bishopric	Bishopric
Number of Parishes in Diocese ¹⁹	120
Protestant Presence in Late 18 th Century (in Region) ²⁰	+++ (+++)
Ministers (<i>Pasteurs</i>) in region (1789) ²¹	6
Protestants in 1760 ²²	100,000 in Montpellier, Nîmes and Uzès areas
Protestants in City (in <i>Département</i>) in 1802-1805 ²³	2,484 (14,967)

+: small Protestant community (about 500 to 1,000 in city); ++: large community (1,000 to 5,000 in city); +++: major center (over 5,000 in city). Regional numbers based on proportion in area immediately around city.

“Aujourd’hui, la moitié des habitants, et l’on peut dire même les plus riches familles de Montpellier sont de la religion réformée. La raison, l’activité du commerce ont entièrement étouffé les haines et le fanatisme qui divisaient autrefois les deux sectes, de sorte qu’on ne remarque plus entre elles aucune distinction apparente” ²⁴.

Culture:

Cultural and intellectual center with long tradition.

University with renowned Faculty of Medicine, school of surgery, large college.

Active literary and artistic life. Learned academy and academy of Painting.

Theater, newspaper (*Affiches de Montpellier*) and reading cabinet.

Garrison town.

Universities (Theology, Law, Medicine, and Arts & Letters) ²⁵	TLMA
--	------

¹⁹ *Atlas de la Révolution française*, 5:18.

²⁰ Based on Protestant population estimates in 1760, on the number of ministers (*pasteurs*) around 1789, on the location of Protestant churches in the eighteenth century, and on Protestant population figures for 1802-1805.

²¹ Daniel Robert, *Les églises réformées en France: 1800-1830* (Paris: Presses universitaires de France, 1961), 8, 531-534 and Samuel Mours, *Les églises réformées en France: Tableaux et cartes* (Paris: Librairie protestante, 1958), 190-91.

²² Nathanaël Weiss: “Statistique du protestantisme français en 1760,” *Bulletin historique et littéraire - Société de l’histoire du protestantisme français* 35 (1886): 471-73.

²³ Robert, *Les églises réformées*, 513-530.

²⁴ Jacques-Antoine Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 6 vols. (Paris: Chez Lejay, 1789), 2:186-87.

²⁵ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 394-95; Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:482; Dominique Julia, ed., *L’enseignement, 1760-1815*, vol. 2 of *Atlas de la Révolution française*, 72-73; Simone Guenée, *Les universités françaises des origines à la Révolution: Notices historiques sur les universités, studia, et académies protestantes* (Paris: A. et J. Picard, 1982), 90-94; René Taton, ed., *Enseignement et diffusion des sciences en*

Colleges ²⁶	1
Number of College Students in Late 18 th Century ²⁷	145 (1762)
Number of Teachers in College ²⁸	11
Literacy (Percentage of Signatures on Marriage Contracts) for Entire <i>Département</i> (1786-1790) ²⁹	Male: 46% Female: 12%
Technical Schools ³⁰	Surgical
Royal Society of Agriculture ³¹	--
Academy of Painting and Drawing School ³²	Academy of Painting
Regular Concerts and Academies of Music ³³	--
Theater ³⁴	1755
Learned Academy ³⁵	1706
Reading Cabinets ³⁶	1775
Local Newspapers and Advertisers (<i>Affiches</i>) ³⁷	1770-1776, 1780-1790
Regiments in Garrison ³⁸	1

Medical students: 219 in 1789.

Protestant academy (theology and Hebrew) from 1598 until 1617.

College run by secular priests since the expulsion of the Jesuits in 1762.

Reading cabinet opened by bookseller Fontanel in 1775.

Newspaper:

France au XVIII^e siècle (Paris: Hermann, 1964), 137, 172; and Roger Chartier, Dominique Julia, and Marie-Madeleine Compère, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle* (Paris: Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976), 274.

²⁶ In 1789. *Atlas de la Révolution française*, 2:97-102; Marie-Madeleine Compère and Dominique Julia, *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles* (Paris: Institut national de la recherche pédagogique & Centre national de la recherche scientifique, 1984), 1:460-66.

²⁷ Compère and Julia, *Les collèges français*, 1:460-66.

²⁸ Includes principals, superiors, prefects, regents and professors. Compère and Julia, *Les collèges français*, 1:460-66.

²⁹ Literacy figures for entire département tend to underestimate literacy rates for individual cities. Louis-Edmond-Henri Maggiolo, *Statistique rétrospective: Etat récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage au XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle, etc.* (Paris, 1880), clxviii-clxxi.

³⁰ *Atlas de la Révolution française*, 2:66 (1785 survey); Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 198-209, 419-40, 513-45; and Commandant de la Roche, "Les académies militaires sous l'Ancien Régime," *Revue des études historiques* 95 (1929): 409-418.

³¹ In 1778. Emile Justin, *Les sociétés royales d'agriculture au XVIII^e siècle, 1757-1793* (Saint-Lô: Imprimerie Barbaroux, 1935), 275 and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

³² Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478 and Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 444, 464.

³³ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

³⁴ Pierre Jourda, *Le Théâtre à Montpellier, 1755-1851*, SVEC 2001:02, 11.

³⁵ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

³⁶ Jean-Louis Pailhès: "En marge des bibliothèques: l'apparition des cabinets de lecture," in *Histoire des bibliothèques françaises*, ed. Claude Jolly (Paris: Promodis Cercle de la librairie, 1988), 415-21 (416); Paul Benhamou: "Inventaire des instruments de lecture publique des gazettes," in *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles): Table ronde internationale, Saint-Etienne, 21-23 mai 1992*, ed. Henri Duranton, Claude Labrosse and Pierre Réat (Saint-Etienne: Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992), 120-29 (127); and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

³⁷ Jean Sgard, ed., *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vols. (Paris: Universitas; Oxford: Voltaire Foundation, 1991), 57, 590-91.

³⁸ In 1789. Jean-Paul Bertaud and Daniel Reichel, eds., *L'armée et la guerre*, vol. 3 of *Atlas de la Révolution française*, 12.

Affiches de Montpellier (1770-1776), sold at: *Bureau d'avis* held by editor Marguerite Pagès-Marinier, dentist; printed by Auguste-François Rochard (1770-1774), then Jean Martel (1774-75), then Beaume (1775) and later widow Belle in Nîmes, then Bonnet frères in Avignon.
Journal de la généralité de Montpellier (1780-1790), printed by Jean-François Picot.

Location and Communications:

In Lower Languedoc, with easy access to nearby Mediterranean port of Sète and endpoint of the *canal du Midi*, connecting it with Toulouse and Bordeaux.
 Destination on post road from Paris and Lyon down the Rhône valley, continuing west to Toulouse and Bordeaux.

Major Seaport ³⁹	
Port on Major River and Canal ⁴⁰	
Major Stop for Public Transportation (1789) ⁴¹	XX [*]

*: XXX: Major stop or destination on a major route (road or water), with 10 departures a week or more; XX: Major stop or destination on a minor route, or minor stop on a major route, or mostly regional traffic, with 3 to 9 departures a week; X: minor stop or destination, or local traffic, with 1 or 2 departures a week.

“ [D]ans le Bas Languedoc, avec juridiction consulaire, à cent soixante lieues de Paris. Elle est la plus commerçante de toute cette province par sa situation voisine du port de Sète et du canal de Languedoc, auquel elle communique par le Lez, petite rivière navigable”.⁴²

“[S]ituée sur une colline, dont la rivière de Lez arrose le pied, à une lieue de l’Etang de Maguelonne, qui communique avec la Mer Méditerranée, à huit lieues de Nîmes, à quatorze deux tiers d’Avignon, à quinze de Narbonne, trente-cinq de Toulouse et à cent soixante lieues de Paris”.⁴³

“*Courrier*. Part de Paris les mardis, jeudis et samedis à deux heures”.⁴⁴

“*Départ de Paris des diligences, carrosses et voitures publiques pour les principales villes du royaume.*

Montpellier, voyez Lyon.

Lyon et route, quai des Célestins; la diligence part tous les deux jours pairs, va en cinq jours l’été et en six l’hiver.

Les carrosses partent les mercredis et samedis à sept heures du matin depuis le 1^{er} avril jusqu’au dernier septembre, et depuis le 1^{er} octobre jusqu’au dernier mars, à huit heures du matin, et vont en dix jours”.⁴⁵

“*Bureau général des Postes [de Lyon]*. [...]”

³⁹ Bély, *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, 1002-6 and *Atlas de la Révolution française*, 10:40-41.

⁴⁰ Guy Arbellot and Bernard Lepetit, eds., *Routes et communications*, vol. 1 of *Atlas de la Révolution française*, 15, 25, 48.

⁴¹ *Atlas de la Révolution française*, 1:48.

⁴² *Almanach général du commerce* (1778), 173-74.

⁴³ Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 2:173.

⁴⁴ *Almanach général du commerce* (1778), 173.

⁴⁵ *Almanach général [du commerce,] des marchands, négocians, armateurs, et fabricans de la France et de l’Europe, & des autres parties du monde* (Paris: Chez L. Cellot, imprimeur-libraire, 1779), 500.

Départ et arrivée des courriers et heures auxquelles les lettres doivent être jetées dans la boîte du Bureau général.

Départ

[...] *Route du Bas-Dauphiné, Provence et jusques et y compris Toulouse, Roussillon, jusques et y compris Perpignan, tous les jours excepté le mercredi, avant onze heures du matin.*

Arrivée

[...] *Route de Provence, Languedoc, Roussillon, Dauphiné, Vivarais, Cévennes, Gévaudan, Forez, etc., à savoir tous les bureaux dénommés au départ qui ont six ordinaires, tous les jours, excepté le dimanche.*

Bureau général des diligences, coches, carrosses et messageries de Lyon à Paris par l'une et l'autre route, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Bourbonnais, Auvergne, route et retour, ainsi que leurs communications et correspondances. Au port Neuville.

Messageries et diligences de Lyon à Avignon, Aix, Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse et autres villes de Provence et Languedoc.

Les carrosses partent de Lyon deux fois la semaine, à savoir, le mercredi et samedi à quatre heures précises du matin, et ne mettent que quatre jours et demi de Lyon à Avignon, et de même au retour. [...] Lesdits carrosses arrivent à Lyon le mercredi et samedi en été, et le jeudi et dimanche en hiver, dans la matinée pour l'ordinaire.

Les autres carrosses pour Marseille, Montpellier et Toulouse partent d'Avignon le lundi et le jeudi, et de Marseille et de Montpellier pour Avignon le dimanche et le jeudi. Ils mettent deux jours dans cette route.

De cette façon, les personnes, de même que les marchandises, sont rendues par lesdits carrosses de Lyon à Marseille et à Montpellier, comme de Marseille et de Montpellier, le septième jour, sauf les retards causés par des cas extraordinaires, comme des rivières débordées à traverser, etc.

Lesdits carrosses ont quatre places. On n'a rien épargné pour les rendre propres et commodes. Ils sont suspendus en berlines, ce qui les rend extrêmement doux. Ceux de Lyon correspondent avec ceux qui sont établis d'Avignon à Marseille, et d'Avignon à Montpellier. Les uns partent régulièrement le lendemain de l'arrivée des autres, de même que des coches et diligences du Rhône, de sorte que les voyageurs qui vont de Lyon à Marseille et à Montpellier, ou de Marseille et de Montpellier à Lyon, sont assurés de continuer leur route sans interruption, comme s'ils ne changeaient point de voituriers. Il en est de même des ballots et paquets qui sont remis auxdits carrosses.

De Montpellier, il part tous les mercredis et les samedis un carrosse pour Toulouse, qui s'y rend en quatre jours et demi, et part de Toulouse pour Montpellier les vendredis et mardis à midi. Ce carrosse, en passant à Narbonne, en trouve un qui part pour Perpignan les lundis et jeudis, et de Perpignan pour Narbonne les mardis et vendredis.

Les directeurs des messageries à Aix et à Montpellier ont soin de faire parvenir exactement à leur destination les paquets et ballots venant de Lyon pour les autres villes de Provence et de Languedoc, et pour les provinces voisines. [...]

On se charge aussi de la voiture des marchandises par la voie de terre depuis Lyon pour toutes les villes au-delà de Montpellier, comme Sète, Agde, Pézenas, Béziers, Castelnaudary, Lodève, Clermont, Toulouse, Montauban, Perpignan, etc. On se charge encore des marchandises pour Toulon, Nice, et autres villes.

On se charge aux bureaux d'Aix, Marseille, Nîmes et Montpellier de toutes les balles, caisses, ballots et paquets pour Paris, etc.”⁴⁶

Economy:

Trading center for Lower Languedoc.

Wine growing, production of verdigris. Production of wool cloth, cotton weaving, calicoes. Manufactures of perfume, leather tanning.

Vast trade in local productions, fabrics, groceries, and hardware.

“Productions et industrie

Blés. Le terroir est naturellement sec et n'en fournit pas assez pour la consommation des habitants.

Vins. La récolte en est bonne.

Carrières. Il y en a une abondance près de la ville. On a découvert depuis peu une marbrière, mais la difficulté du transport est cause que le marbre ne s'emploie que dans la ville.

Vert-de-gris. Drogue qui entre dans la teinture, la peinture et les médicaments. C'est une branche de commerce qui appartient en propre à Montpellier et à quelques autres villes du Languedoc, comme Gignac, etc. Il ne s'en fait point ailleurs dans la France. On prétend que la ville doit cette possession exclusive à la singulière propriété de ses caves et surtout des vins de son cru, dont on arrose de petites lames de cuivre rouge, arrangées par couches sur des grappes de raisin sec, pour être transformées en vert-de-gris. Quoiqu'il y ait plusieurs mines de cuivre en France, on est dans l'usage de tirer d'Hambourg celui qu'on emploie à cette opération. On vend le vert-de-gris en poudre ou en pains de vingt-cinq livres. La consommation est grande, principalement dans l'étranger, quoiqu'il se soit établi des fabriques en Allemagne et en Italie.

Liqueurs et parfums. Ils ont eu autrefois la plus grande réputation. On en fait encore beaucoup de cas.

Soies. On y élève beaucoup de vers. Il y a des plantations considérables de mûriers blancs, dont la feuille est la meilleure pour la nourriture. Elles forment un revenu intéressant pour ceux qui les cultivent. La plus grande partie de ces soies est destinée pour Lyon.

Bayette. Cette étoffe, qui tient beaucoup de la flanelle, ne se fabriquait autrefois guère qu'en Angleterre et en Flandres. Les fabriques qui se sont établies depuis quelques temps à Montpellier et ailleurs ont très bien réussi.

Tanneries. Les cuirs qu'on y apprête sont assez estimés. Il en passe beaucoup en Espagne.

Couvertures de laine. Il y en a plusieurs fabriques considérables. Elles sont très répandues dans le royaume et dans l'étranger.

Etoffes de laine gaufrées. Il y en a une manufacture.

Cotonnades. On y en fabrique à l'instar de celles de Rouen.

Toiles peintes. Deux manufactures. Fabricants, MM. Joseph et Pierre Cambon.

Commerce en gros.

Outre ces fabriques qui entretiennent le négoce particulier de Montpellier, il y a encore des magasins considérables de marchandises du dehors, qui consistent en épicerie, droguerie, toilerie et soierie.

La Bourse, ou Maison de commerce, qui était autrefois le rendez-vous des négociants, n'est plus fréquentée depuis que les affaires se font par des courtiers ou agents de change”⁴⁷.

⁴⁶ *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1789* (Lyon: Aimé Delaroche, 1789), 241, 242, 243, 247-49.

“*Commerce*. Il y a plusieurs manufactures à Montpellier: le verdet ou vert-de-gris, qu’on y fabrique d’une manière particulière, est une branche de son commerce; les liqueurs, les parfums, les eaux spiritueuses sont les objets les plus considérables de l’industrie des habitants. Les négociants de cette ville font la plupart des affaires du port de Sète. Le canal de Graves, qui est navigable jusqu’à Montpellier, communique, par la rivière de Lez, de cette ville aux étangs et à la mer”.⁴⁸

“Les lettres de change sur cette ville, à vue, doivent être payées à leur présentation, celles à terme le doivent être le lendemain de l’échéance. Il est cependant d’usage d’accorder dix jours de grâce mais il faut faire protester avant le dixième”.⁴⁹

Documents

Descriptions

Dulaure, Description (1789)

Jacques-Antoine Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 6 vols. (Paris: Chez Lejay, 1789). 2:175, 188. Accessible online at:

<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N076202>

“Ville la plus considérable du Languedoc, après Toulouse, avec une citadelle, un évêché suffragant de Narbonne, une université fameuse par sa faculté de médecine, une Société Royale des Sciences, une Cour des aides et des comptes, une Cour des monnaies, etc. [...]. Cette ville est située sur le penchant d’une montagne, et cette situation a sans doute nui à la disposition de ses rues, qui, à l’exception de la Grande Rue, sont étroites et mal percées. C’est pourquoi on n’y fait usage que de chaises à porteurs. On y arrive par sept portes, parmi lesquelles on distingue celle qui conduit à la place appelée le Peyrou. [...]

L’air de Montpellier est très salubre. Les écoles, les académies et le commerce y attirent beaucoup de monde. Néanmoins, on n’y compte qu’environ trente-deux mille âmes.”

Surveys of the Book Trade

1764 Survey of the Book Trade

Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Mss. Fr.) 22185, fol. 22 and 22184, fol. 6

Libraires

Nombre des libraires et imprimeurs établis dans la ville:

⁴⁷ *Almanach général du commerce* (1778), 173-74.

⁴⁸ Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 2:187-88.

⁴⁹ *Almanach général du commerce* (1778), lxxviii.

Quatre libraires, à savoir trois qui ont boutique ouverte, et le quatrième qui n'a point de boutique et ne fait aucune espèce de commerce. Les trois premiers sont les sieurs Pierre Rigaud, Jean-Baptiste Faure et Albert Pons, le quatrième est le sieur Jean Martel.

S'il y a communauté et chambre syndicale:

Il y a communauté, établie par lettres patentes du 12 septembre 1665, enregistrées au parlement de Toulouse le 2 janvier suivant et à la Cour des aides et finances de Montpellier le 8 août 1678.

Il y a aussi chambre syndicale.

Quels en sont les officiers; par qui ils sont élus; et combien de temps ils restent en place:

Un syndic et un adjoint; ils sont élus par la communauté. Ils restent en place deux ans suivant le règlement. Les sieurs Faure et Rochard y sont depuis plusieurs années.

Par qui et comment se fait la visite des imprimeries, et celle des livres qui viennent de dehors:

Par le syndic et par l'adjoint qui font, quand ils le jugent à propos, des visites chez les imprimeurs et libraires, ce qu'on peut dire arriver très rarement et peut-être n'arriver jamais. A l'égard des livres qui viennent du dehors, on les fait passer à la chambre syndicale, où le syndic et l'adjoint en font la visite, conformément au règlement fait pour la librairie et imprimerie de Paris, rendu commun par tout le royaume par arrêt du Conseil du 24 mars 1744.

En quel genre de livres on y fait le commerce de la librairie. Si on les tire de l'étranger ou des autres villes du royaume:

On fait le commerce de livres en toutes sortes de genre, mais principalement en livres de littérature et de médecine. On les tire indifféremment de l'étranger et des autres villes du royaume.

Comment constate-t-on les contraventions, et à qui les réfère-t-on?:

On les constate par un procès-verbal dressé par le syndic et l'adjoint. On remet ensuite ce procès-verbal à Monsieur l'Intendant qui l'envoie à Monsieur le Chancelier.

Quel usage fait-on des livres prohibés ou contrefaits que l'on doit saisir?:

On les dispose dans la chambre syndicale, où on les retient jusqu'à ce que Monsieur le Chancelier ait décidé de leur destination sur le procès-verbal que Monsieur l'Intendant lui a envoyé. Si la confiscation en est ordonnée au profit de la communauté, les libraires vendent les livres confisqués au profit d'icelle, ce qui n'est arrivé qu'une seule fois depuis l'établissement de la chambre syndicale à Montpellier. Si ce sont des livres prohibés que l'on a saisis, ils sont portés au greffe de l'Intendance et Monsieur l'Intendant en dispose comme il juge à propos, en les faisant brûler ou autrement, conformément aux intentions de Monsieur le Chancelier [par] une attribution à Monsieur l'Intendant par l'arrêt du 24 avril 1729 et par celui du 3 mars 1745.

Observations sur la réputation et les facultés des libraires:

Les facultés des quatre libraires qu'il y a à Montpellier ne sont pas égales. Celles du sieur Rigaud sont les plus considérables, suivant l'opinion commune, mais on n'est pas d'accord sur le point de savoir jusqu'où on peut les porter. Et c'est, en effet, une chose fort obscure, parce que ce particulier a tout son bien dans le commerce, en livres ou en papiers sur la place, qu'il est fort secret dans ses affaires, en sorte que les uns lui donnent cinquante ou soixante mille

livres de bien, les autres prétendent qu'il a plus de cinquante mille écus. Son fonds de boutique est réputé valoir quarante-cinq à cinquante mille livres. Ce libraire fait son commerce avec beaucoup d'intelligence. Il est protestant et passe pour fort honnête homme, quoiqu'on l'accuse d'avoir beaucoup de livres de sa religion et d'autres prohibés. Il a rapporté un certificat de catholicité lors de sa réception et a fait depuis quelques fonctions de catholique.

Le sieur Faure passe pour être beaucoup moins riche. Son fonds de boutique est réputé valoir environ quarante mille livres; il ne lui appartient pas même en seul car il est associé avec le veuve de feu sieur Gontier. Il a beaucoup moins d'intelligence que le sieur Rigaud, est ancien catholique, vend quelquefois des livres prohibés, et passe pour un honnête homme.

Le sieur Pons est pauvre. Il n'est du tout point assorti en livres. Il a beaucoup d'éditions contrefaites ou des livres de hasard. C'est plutôt un espèce de brocanteur en livres qu'un libraire. Il n'a pas, cependant, une mauvaise réputation. Il est ancien catholique.

Enfin, le sieur Martel n'a d'autre bien ni d'autre ressource que ses droits légitimes sur les biens de son père, décédé depuis quelques années, et pour lequel il vient de soutenir un grand procès, qu'il a perdu. Sa légitime avait été fixée par le testament de son père à quinze mille livres; il voulait partager la succession. Si son frère, qui est conseiller à la Cour des aides et qui jouit d'une fortune proportionnée à son état, n'a pitié de lui, il ne pourra que mourir de faim. C'est, au surplus, un homme fort borné, qui a toujours eu des inclinations vicieuses et qui a donné bien de l'inquiétude à sa famille, ce qui est cause de la préférence que son père a donné à son frère cadet dans la distribution de ses biens. Il est hors d'état d'exercer la librairie. Son père, qui était imprimeur, l'avait attaché à l'imprimerie, dont il entend assez bien la mécanique, mais il ne saurait entendre autre chose. Il professe la religion catholique et romaine.

Observations générales:

Les livres de bonne édition sont forts chers à Montpellier et beaucoup plus que dans aucune autre ville. Il paraît qu'il y a deux causes. La première est qu'on n'imprime aucun livre en cette ville et que, dès lors, les libraires sont obligés d'acheter ceux qu'ils font venir des autres villes du royaume ou de l'étranger sans pouvoir employer la voie de l'échange, qui seule peut leur ménager quelque douceur sur l'achat des livres. La seconde consiste en ce que Montpellier n'est qu'à douze lieues d'Avignon, où il y a beaucoup d'imprimeurs et où l'on contrefait toute sorte de livres, principalement ceux qu'on sait être d'un débit facile à Nîmes, à Montpellier et autres villes peu éloignées. Par cet inconvénient, les livres que nos libraires font venir de l'étranger ou des autres villes du royaume et qui sont d'une bonne édition, se trouvent beaucoup plus chers que ceux d'une édition contrefaite et imprimée à Avignon, les acheteurs, dont le plus grand nombre est fort indifférent sur les éditions, préfèrent celles qui sont le meilleur marché, et, par là, les bonnes demeurent invendues, ce qui ne peut qu'en augmenter encore davantage la cherté. Il serait à désirer qu'on trouvât le moyen d'empêcher le versement des livres d'Avignon dans le Languedoc, ce qui serait aisé puisqu'ils ne peuvent y être transportés qu'en traversant le Rhône, et que les commis des Fermes, qui veillent à ce qu'il n'y passe aucune contrebande, pourraient être chargés en même temps de veiller à ce qu'il ne passe point de livres. Les libraires souffrent très patiemment que les colporteurs vendent de toutes sortes de livres, soit de bonne édition, soit d'une édition contrefaite, en sorte qu'on peut dire que leur négligence est encore plus préjudiciable au bien de la librairie que les entreprises des Comtadins et des colporteurs.

Imprimeurs

Noms des imprimeurs, lieu de leur naissance, et leur âge: depuis quel temps établis; et en vertu de quel titre ils exercent:

Le sieur Augustin-François Rochard, natif de Paris, âgé d'environ 49 ans, établi à Montpellier depuis l'année 1736. Il exerce en vertu d'un arrêt du Conseil du 25 juin 1736.

La veuve de Jean Martel, native de Montpellier, âgée d'environ 60 ans. Feu son mari était établi à Montpellier le 12 mai 1698 et il a exercé l'imprimerie jusqu'en 1755 sans aucun titre. Il obtint un arrêt du Conseil le 9 septembre de ladite année et sa veuve exerce aujourd'hui en vertu d'un autre arrêt du 23 février 1761.

Nombre des compagnons:

Le sieur Rochard en a deux en titre, avec un apprenti, et il s'en pourvoit d'autres lorsque le travail l'exige, en sorte qu'il n'en a pas plus de quatre dans son travail le plus pressé. Il en est de même de la veuve Martel.

Nombre des presses:

Le sieur Rochard en a deux. La veuve de Jean Martel en a deux aussi.

Nombre et qualité des fontes des caractères:

Le sieur Rochard a un gros canon, petit canon, gros romain, petit romain, saint-augustin à gros œil, saint-augustin à son œil ordinaire, cicéro à gros œil et philosophie.

La veuve de Jean Martel a un triple canon, gros canon à son œil, gros canon maigre, petit canon palestine, parangon, gros romain, saint-augustin, cicéro, petit romain.

A quels ouvrages ces imprimeries sont ordinairement employées:

Il ne s'imprime à Montpellier aucune sorte de livres à cause des imprimeries d'Avignon, comme nous le disons dans nos observations générales sur les libraires. Les imprimeurs de Montpellier sont forcés pour cette raison, et par une autre, que nous disons sur l'article de leurs facultés, de s'en tenir aux ouvrages de ville, comme ouvrages du Palais et de bureaux.

Observations sur la réputation et les facultés desdits imprimeurs:

Le sieur Rochard gagne beaucoup de bien dans son imprimerie, qu'il exerce depuis 1736. Il passe pour jouir de plus de cent mille livres. Il est ancien catholique, d'une capacité médiocre dans son art, et passe pour un fort honnête homme.

Le mari de la veuve Martel est mort fort riche. Il a institué son fils puîné pour son héritier et lui a laissé, à ce que l'on assure, un patrimoine d'environ cent cinquante mille livres. Sa veuve, au nom de qui l'imprimerie travaille, n'a pas encore eu le temps de s'enrichir puisque son arrêt n'est que de 1761 et que son mari était décédé fort peu de temps auparavant, mais elle ne peut faire que des profits très considérables chaque année. C'est une femme fort grossière et hors d'état de faire aller par elle-même son imprimerie, mais elle a un compagnon qui, sans avoir de grands talents, suffit pour cela, dans la même portée que le sieur Rochard fait aller la sienne. Elle est ancienne catholique.

Observations générales:

1°. Les deux imprimeurs qu'il y a à Montpellier se font payer leurs ouvrages sur un pied beaucoup plus cher que ne le font les autres imprimeurs de la province, et en voici la raison: ils sont occupés une bonne partie de l'année, le sieur Rochard à des impressions pour les bureaux de l'Intendance, les Fermes, l'Hôtel de ville et l'évêché, la veuve Martel pour les bureaux de la province, pour ceux du Commandement et pour l'université. Ils ont d'ailleurs à imprimer l'un

et l'autre les mémoires et instructions concernant le Palais, et il arrive que les plaideurs les moins pressés s'adressent à des imprimeurs ou d'Avignon ou de Toulouse pour avoir leurs ouvrages imprimés plus correctement et à meilleur marché, mais les plus pressés sont forcés de s'adresser aux imprimeurs de Montpellier, ce qui augmente considérablement leur travail, en sorte qu'ils ont de l'occupation l'un et l'autre toute l'année, et que c'est une occupation très lucrative. Un imprimeur de plus à Montpellier serait peut-être nécessaire.

2°. Il serait nécessaire de faire observer les règlements pour mettre l'imprimerie sur un certain pied à Montpellier et afin de rendre les impressions moins chères. Il conviendrait peut-être d'en faire un tarif qui fût exécuté dans tout le royaume à peine de concussion contre les imprimeurs qui, sous quelque prétexte que ce pût être, seraient convaincus d'avoir exigé, à titre de gratification, présent ou autrement, au-delà de la somme portée par le tarif."

1763 Memorandum

Mémoire des libraires et imprimeurs de la ville de Montpellier (29 décembre 1763), BnF, Ms. Fr. 22127, fols. 209-11

“Les livres de médecine sont la principale branche du commerce de notre librairie, de sorte que s'il est permis à chaque particulier de faire ce commerce, voilà les règlements inutiles et les libraires entièrement ruinés.

Suivant l'article IV du règlement de la librairie, il est défendu à toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, autres que les libraires et imprimeurs, de faire le commerce des livres, d'en vendre et débiter aucuns à peine de cinq cents livres d'amende, de confiscation et de punition exemplaire. On allèguerait en vain et sans fondement que la qualité de principal de collège, celle de secrétaire et bedeau de l'université, celle enfin de chef des communautés religieuses, couvents, etc., donnent le droit de faire venir des livres tantôt sous prétexte d'association, tantôt sous prétexte de les vendre et débiter aux écoliers et autres personnes qui demeurent dans lesdits collèges et universités, comme aussi sous prétexte de don. Tout est contraire à de pareilles prétentions. Une foule d'ordonnances royales, arrêts du Conseil, jugements et sentences qu'on trouve recueillis dans le *Code de la librairie* concourent unanimement à prouver que les libraires seuls, lorsqu'ils forment un corps dans une ville, ont le droit exclusif de faire le commerce de la librairie et de l'imprimerie.

A toutes ces raisons, Monseigneur, dont le solidité est incontestable, nous en ajouterons d'autres qui ne méritent pas moins l'attention de Votre Grandeur.

L'usage et les règlements exigent que chaque imprimeur ou libraire qui se fait recevoir dans le corps paie un droit de réception; il faut ensuite qu'il contribue aux charges particulières du corps, qu'il paie la portion des intérêts pour les sommes qui sont dues, qu'il loue des magasins, boutiques, etc., et enfin qu'il contribue aux charges publiques après avoir payé les particulières. Toutes ces sommes réunies font un objet de dépense pour chaque libraire ou imprimeur, auquel il ne lui sera plus possible de fournir si son commerce est troublé par des colporteurs libraires ambulants et autres personnes qui viennent recueillir le fruit des labeurs des libraires domiciliés sans contribuer à aucune espèce de charge publique et particulière. Ces colporteurs libraires forains, etc., inondent la ville et les faubourgs. Nous avons menacé, nous avons fait quelques saisies, mais rien n'a été capable d'arrêter la cupidité de ces gens sans aveu, sans nom, sans domicile. Ils portent leurs livres de maison en maison, ils viennent enlever les ouvrages de ville, c'est-à-dire les manuscrits, thèses de médecine et de droit, factums, mémoires et autres ouvrages composés par les médecins, les avocats et autres personnes de cette ville, pour les faire imprimer à Avignon, d'où ils viennent ensuite les répandre dans cette ville avec le même

air d'assurance que s'ils y étaient domiciliés et qu'ils eussent acquis le droit de le faire. En sorte que les exposants ont la douleur de voir que des avides étrangers font presque tout le commerce de la librairie et imprimerie de cette ville, au préjudice des libraires et imprimeurs qui y sont depuis longtemps et légitimement établis. [...]
Signé Rochard, Rigaud, J. Faure et Pons.”

1777 Survey of Printers

BnF, Ms. fr. 21832, fol. 22.

“*Nombre des imprimeurs: 2*

Noms des imprimeurs; Titres en vertu desquels ils exercent; Notes concernant leur réputation, leurs capacités et famille:

Augustin-François Rochard; idem [point de renseignements]; idem [point de renseignements].
Jean Martel; idem [point de renseignements]; idem [point de renseignements].

Fixation des imprimeurs

à conserver: 2

à supprimer: [blank]

Fixation faite en 1759

de leur nombre: 2

conservation pour la vie par grâce: [blank]

Observations générales: Les dix places existantes dans les villes dénommées ci-contre, dépendantes de la généralité de Toulouse, ont été réservées par le règlement fait en 1759.

Décisions et fixations: [blank].”

Brief Bibliography

Primary sources

Descriptions and Travel:

Aigrefeuille, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*. Edited by Louis Lacour. 4 vols. Marseille: Lafitte Reprints, 1976. Original edition: Montpellier: Coulet, 1737-39.

Astruc, Jean. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. Edited by Anne-Charles Lorry. Paris: P. G. Cavelier, 1767.

Berthelé, Joseph. “Montpellier en 1768 d'après un manuscrit anonyme inédit.” *Archives de la ville de Montpellier: Inventaires et documents* 4 (1909).

Vaissette, Jean Joseph and Claude de Vic. *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, composée sur les auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers monumens*. 5 vols. Paris: Jacques Vincent, 1730-1745.

Secondary sources

Book Trade:

- Darnton, Robert. *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*, 39-52. New York: W.W. Norton, 1995.
- Ventre, Madeleine. *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime, 1700-1789*. Paris: Mouton, 1958.

Local or regional studies

- L'Université de Montpellier: Ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles, 1289-1989: Actes du 61^{ème} congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*. Montpellier: La Fédération, 1995.
- Canonge, Pierre. *Montpellier à la fin de l'Ancien Régime: Description économique, sociale, religieuse et politique*. Nîmes: C. Lacour, 1990.
- Chante, Alain. "Les manufactures d'indienne à Montpellier au XVIII^e siècle." In *'De la fibre à la fripe: Le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne, XVII^e-XX^e siècle*, edited by Geneviève Gavignaud-Fontaine, Henri Michel and Elie Pélaquier, 143-66. Montpellier: Université Paul-Valéry, 1998.
- Cholvy, Gérard, ed. *Histoire de Montpellier*. Toulouse: Privat, 2001.
- Darnton, Robert. "A bourgeois puts his world in order: The city as a text." In *The Great Cat Massacre and Other Episodes in French Cultural History*, 106-43. New York: Vintage Books, 1985.
- Dulieu, Louis. *La médecine à Montpellier*. 11 vols. Vol. 3-4: L'époque classique. Avignon: Presses universelles, 1975.
- Franck, Liliane. *La vie montpellieraine aux XVIII^e et XIX^e siècles*. Montpellier: Imprimerie de la Charité, 1985.
- Jourda, Pierre. *Le théâtre à Montpellier: 1755-1851*. Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, 2001:02. Oxford: Voltaire Foundation, 2001.
- Renard, E. "Les postes en Languedoc de l'origine de la province en 1789." *Annales du Midi* 182-185 (1934-1935).
- Thomas, Louis J. *Montpellier, ville marchande: Histoire économique et sociale de Montpellier des origines à 1870*. Montpellier: Librairie Valat & Librairie Coulet, 1936.